

2022- ASA

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC CONCHA CASTILLO POUR DES INTERVENTIONS SUR L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURES DANS LE CADRE DU PROJET « DANSE FLAMENCO »**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école élémentaire Jean Jaurés,

DECIDE

Article 1 : Une convention est signée avec CONCHA CASTILLO 290B, Rue du Jardin Public 33300) pour des interventions entre le 18 octobre 2022 et le 17 janvier 2023.

Article 2 : Les interventions seront effectuées auprès des classes de CP/CE1, CE1, CE1/CE2 et de CM1/CM2 de l'école élémentaire Jean Jaurés pour un coût de 1920,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 3/11/22

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Marie DA ROCHA

